Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212201776-20260304-DEL_20260304_15-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Pléguien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 mars 2026

DATE DE LA CONVOCATION :
26 février 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

L'an deux mil vingt-six,
Le quatre du mois de mars à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Pléguien, sous la présidence de Monsieur LE GOUX Philippe, Maire.

Etaient présents :
LE GOUX Philippe, Maire
KEROULLÉ Christine, LE MÉHAUTÉ Claude, TAISSET Maëlig, HERNOT Hervé, Adjoints.
GUEZOU Annick, DERRIEN Marylène, GOAZIOU Fabienne, GLO Stéphanie, BRIAND Yvon, LE BLANC Stéphane, CARON Guillaume, ROUXEL Sylvain, BOCHER Emilie, LE MOAN Bryan, Conseillers Municipaux,

Absents : -

Secrétaire de séance : BOCHER Emilie

Personnel communal – classe verte 2026

Mme Christine Keroullé fait savoir au Conseil Municipal que les élèves de CE1 partent en classe verte à Belle Isle en Terre les jeudi 12 et vendredi 13 mars 2026. Un agent communal est sollicité pour l'encadrement et l'accompagnement des enfants dans le cadre de ce voyage.

Mme Keroullé propose de rémunérer cet agent communal sur les mêmes modalités que les années passées, c'est-à-dire sur la base de journées de 14h (7h-21h), pour la période du séjour scolaire.

Il appartient au Conseil Municipal de statuer sur cette proposition.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de rémunérer l'agent communal sur la base de journées de 14h, pour la période du séjour scolaire précitée ;**
- **AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à effectuer toute démarche afférente à ce dossier.**

Fait et délibéré à Pléguien,
Les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,
Le Maire,
Philippe LE GOUX

Emilie BOCHER
Secrétaire de séance